


Bordereau de signature

COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES PRESTATIONS DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DU CCAS – LOT 4 MENUISERIES – AVENANT 1 – AUTORISATION DE SIGNER

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	06/02/2025	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	06/02/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Dominique BERNARD

Étaient absents excusés :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : JÉRÔME ROBERT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES PRESTATIONS DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DU CCAS – LOT 4 MENUISERIES – AVENANT 1 – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 1

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Dans le cadre des relations entre les Communes et leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), il est habituel que les communes mettent à disposition des moyens au service des CCAS.

En ce qui concerne la commande publique, la Commune de Bois-Guillaume s'est engagée dans une démarche d'optimisation de la performance de l'achat public, ce qui se traduit aussi par la rationalisation et la mutualisation des procédures de la commande publique.

Compte tenu de ces éléments, la commune et le CCAS de Bois-Guillaume ont constitué un groupement de commandes permanent pour la durée du mandat du Conseil municipal en vue de la passation de marchés publics.

Conformément à la convention de groupement de commandes permanent, chaque membre du groupement est chargé d'assurer le suivi de l'exécution du marché. Un marché pour la rénovation et l'entretien des bâtiments, composé de douze lots (2 attributaires par lot), a ainsi été lancé et notifié en juin 2023. Ce marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, dont les prix sont fixés par Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

A ce titre, lorsqu'un besoin n'a pas été défini dans le BPU, il convient de formaliser un avenant d'ajout de lignes, qui sera sans incidence financière (le montant maximum annuel par année de commandes, pour le lot concerné, ne devant toutefois pas être dépassé).

Le CCAS a ainsi besoin de procéder à la formalisation d'un avenant 1 au lot « 4 Menuiseries », avec l'entreprise EGI, l'une des attributaires du lot, afin d'insérer, dans le BPU, une ligne correspondant au changement de fenêtres à la Résidence Autonomie « La Fontaine ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°041-2022 du 23 novembre 2022 autorisant la formation d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS de Bois-Guillaume,

Vu la convention de groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS de Bois-Guillaume,

Vu la décision n°2024-094, prise par le coordonnateur du groupement, la ville de Bois-Guillaume, confiant le lot 4 Menuiserie de l'accord-cadre de prestations de rénovation et d'entretien courant des bâtiments de la ville de Bois-Guillaume et du CCAS aux entreprises EGI (76160) et AIB (76140), et dont le montant annuel maximum de passations de commandes s'élève à 100 000€ HT pour la ville de Bois-Guillaume et à 5 000€ HT pour le CCAS,

Considérant qu'il revient à chaque membre du groupement d'assurer le suivi de l'exécution du marché,

Considérant la nécessité d'ajouter diverses lignes au Bordereau des Prix Unitaires de l'entreprise EGI, du fait de besoins non identifiés dans ce dernier,

Considérant qu'il convient d'acter ces modifications par voie d'un avenant 1 sans incidence financière,

Après en avoir régulièrement délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 sans incidence financière au lot 4 Menuiserie du marché de prestations de rénovation et d'entretien courant des bâtiments de la ville de Bois-Guillaume et du CCAS avec l'entreprise EGI – sise 2 rue de l'Industrie 76160 Saint-Léger du Bourg Denis.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 076-267600047-20250205-006_2025-DE

